

4IMMO
Société civile
au capital de 200.000 euros
Siège social : 66 Rue Gabriel Péri
59320 HAUBOURDIN
994.732.907 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf Mai, à onze heures,

Les associés de la Société 4IMMO, société civile au capital de 200.000 euros, divisé en 200.000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présentes :

- GRAVITY, représentée par son Gérant, Monsieur Edouard THERET,
titulaire de 50.000 parts sociales en pleine propriété,
ci 50.000 parts
- HF2A, représentée par son Gérant, Monsieur Jonathan DE ALMEIDA,
titulaire de 50.000 parts sociales en pleine propriété,
ci 50.000 parts
- HFC, représentée par son Gérant, Monsieur Jérémie COUDRAIS,
titulaire de 50.000 parts sociales en pleine propriété,
ci 50.000 parts
- VALIDUS CAPITAL, représentée par son Gérant, Monsieur Sébastien VANHELLE,
titulaire de 50.000 parts sociales en pleine propriété,
ci 50.000 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par la Société HFC, représentée par son Gérant, M. Jérémie COUDRAIS.
Monsieur Jérémie COUDRAIS, gérant non associé est présent.

..... LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

..... LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE

- **Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,**
- **Suppression de l'ensemble des dispositions transitoires des statuts,**

..... LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE

- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

..... LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à deux-cent mille (200.000) euros.

Il est divisé en 200.000 parts sociales de 1 euro chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

- *A la société HFC,
soixante six mille six-cent soixante huit parts sociales en pleine propriété,
numérotées de 1 à 50.000 et de 50.001 à 66.668,
ci 66.668 parts*
- *A la société HF2A,
soixante six mille six-cent soixante-six parts sociales en pleine propriété,
numérotées de 100.001 à 150.000 et de 83.335 à 100.000,
ci 66.666 parts*
- *A la société GRAVITY,
soixante six mille six-cent soixante-six parts sociales en pleine propriété,
numérotées de 150.001 à 200.000 et de 66.669 à 83.334,
ci 66.666 parts*

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 200.000 parts sociales.

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que les 200.000 parts sociales sont souscrites en totalité par les associés, et qu'elles sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de procéder à la suppression de l'ensemble des dispositions transitoires des statuts, à savoir les articles 26 et 27 des Statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et tous les associés.

SIGNE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Signé par voie électronique le 19 Mai 2026 par les signataires conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>, ainsi que le reconnaissent et l'acceptent les signataires.

DocuSigned by:

E4B489F58D1C49C...

Pour GRAVITY
Monsieur Edouard THERET

Signé par :

16C5E84EA39C4E3...

Pour HF2A
Monsieur Jonathan DE ALMEIDA

Signé par :

79A51F5C1EE54F5...

Pour HFC
Monsieur Jérémie COUDRAIS

Signé par :

7051A6277FA8480...

Pour VALIDUS CAPITAL
Monsieur Sébastien VANHELLE

Signé par :

79A51F5C1EE54F5...

Jérémie COUDRAIS
Gérant